

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 00011

Séance du 14 octobre 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Objet : Signature de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour le fonctionnement de la crèche « A Tire d'Aile » pour la période 2022 – 2024**

LE CONSEIL

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R. 123-39 et suivants, L312-1 et suivants, L313-1 et suivants,

Vu la délibération n°20 du 19 octobre 2021 du Conseil d'Administration portant signature de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour le fonctionnement de la crèche « A Tire d'Aile » pour la période 2022-2024,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour le fonctionnement de la crèche « A Tire d'Aile » pour la période 2022-2024 signée le 9 décembre 2021,

Vu le projet de délibération 2024 DFPE 124 de la Ville de Paris inscrit au Conseil de Paris du 30 septembre au 3 octobre 2024,

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à la signature de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour le fonctionnement de la crèche « A Tire d'Aile » pour la période 2022-2024,

Délibère

Article 1er :

La Directrice Générale est autorisée à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris concernant le fonctionnement de la crèche « A Tire d'Aile » au titre de l'année 2024.

Article 2 :

La recette correspondante sera imputée au compte 751 38 de la nomenclature comptable M57 du budget général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

 La Directrice Générale  
du Centre d'Action Sociale  
de la Ville de Paris

 Le Directeur Adjoint des Solidarités

Jeanne SEBAN

Jim BOSSARD

P/ la Présidente

Léa FILOCHE  
Adjointe à la Maire de Paris  
chargée des solidarités  
de l'hébergement d'urgence  
et de la protection des réfugiés

Léa FILOCHE